

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

DIRECCTE

Nomination

Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 20 décembre 2013 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale de Haute-Corse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse à M. Jérôme Corniquet

NOR : ETSF1381366A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 modifié portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, notamment le II de son article 3 ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale de Haute-Corse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse ;

Le préfet de la région de Corse, préfet de Corse-du-Sud, ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jérôme Corniquet, directeur du travail, affecté à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'intérim du responsable de l'unité de Haute-Corse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Jérôme Corniquet peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions du 3^o de l'article 2 et de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Marseille et Bastia.

Article 3

La dépense occasionnée est imputée sur les crédits du programme 0155 du budget du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Article 4

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre de

l'artisanat, du commerce et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 20 décembre 2013.

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines,
des affaires financières, de la qualité et de la performance,
J.-D. FORGET

La ministre du commerce extérieur,
Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
T. COURBE

Le ministre du redressement productif,
Pour le ministre et par délégation :
L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,
N. QUILLERY

Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels,
J.-F. CHEVALLEREAU

La ministre de l'artisanat,
du commerce et du tourisme,
Pour la ministre et par délégation :
L'administrateur civil hors classe,
chef du bureau des ressources humaines,
N. QUILLERY